

COMPTE - RENDU DE LA REUNION n°20
Une plantation mélangée plus adaptée grâce au Label Bas Carbone
5 septembre 2025 – Montsauche-Les-Settons (58)
41 participants

La forêt contribue à l'atténuation du changement climatique, car elle séquestre et stock le carbone atmosphérique (CO₂). Ce puits de carbone est néanmoins fragilisé par les à-coups climatiques et les ravageurs.

Certaines opérations sylvicoles, comme les plantations qui reconstituent une forêt ayant préalablement subi un dépérissement intense, sont de nature à renforcer ou maintenir la séquestration du CO₂ en forêt. Ces travaux de plantation ou de balivage... favorables à la séquestration et au stockage de CO₂, sont encouragés par la labélisation bas carbone et une aide financière d'une entreprise.



Le vendredi 5 septembre 2025 après midi, dans la forêt D'Argoulais à Montsauche-les-Settons (58), se sont réunis 44 personnes pour parler de reboisement et d'adaptation des forêts au changement climatique. Après quelques mots introductifs de bienvenue et de rappels des missions du CNPF par Madame Emilie Philippe, Présidente du CNPF de BFC, le propriétaire et son gestionnaire, le Cabinet d'Experts Chaton-Meunier, ont présenté l'histoire du massif constitué de toute pièce, les attentes des membres du Groupement, la gestion qui y est pratiquée et les dépérissements subis (scolytes) et enclenchés par le changement du climat.

Dans un deuxième temps les participants ont été invités à parcourir une plantation du printemps 2022 labélisé bas carbone, constituée de plusieurs types de mélanges et d'assemblages d'essences (voir ci-dessous). La totalité du reboisement couvre 14,9 ha avec 10 essences.



Sébastien Chaton, expert forestier, a décrit les éléments techniques de la plantation et les travaux déjà effectués. La densité de plantation est de 1 660 plants par hectare, en mélange, par séquence sur la ligne, en répétant la séquence sur 3 lignes adjacentes. Le devis initial comportait 2 dégagements sur 5 ans. Il y en aura au moins un de plus. Les importants dégâts de gibier constatés lors des inventaires des taux de reprise ont amené le couple propriétaire/gestionnaire à regarnir et à ajouter des protections sur les feuillus « **...maintenant on connaît combien la pression du gibier nous coûte...** ». Au regard de cette pression et pour mener une pratique de chasse efficace, le propriétaire a repris le droit de chasser, obtenu des attributions supplémentaires et il garantit aujourd'hui la réalisation du plan de chasse via du tire d'été et d'approche. Les résultats ne se sont pas fait attendre et se traduisent dans les inventaires par moins de dégâts. Ces forts prélèvements de gibier restent temporaires.

Situation sur le versant et type de mélange (proportion de chacune des essences)	Constat à 4 saisons de végétation
Haut-de-Versant Douglas (25%), Pin Laricio (25%), Chêne sessile (25%), Châtaignier (25%)	Très bon taux de reprise y compris les récents regarnis Dominance des Châtaigniers (en moyenne >2,3 m). Les douglas atteignent presque 2 m. Le Pin Laricio est très concerné par les frottis (< 1m < à toutes les autres essences) Les chênes présentent une croissance et une forme très correcte (en moyenne > 1,6 m de hauteur)
Milieu-de-versant et replats dans versants Douglas (50%), Chêne sessile (25%), Châtaignier (25%), Cormier (5%) et de la diversification par des bouquets de sapin méditerranéen (Bormuller et Nordmann) et quelques hêtres	Même constat que le dispositif haut-de-versant Les sapins méditerranéens sont anéantis par le gibier (10 cm de hauteur) Les cormiers ont une croissance dynamique (> 2 m)
Bas-du-versant Douglas 50% - Erable Sycomore (50%)	Les Erables dépassent très nettement les douglas et la végétation concurrente (fougère aigle notamment)

Ensuite, Bruno Borde, responsable départemental de Saône-et-Loire, spécialiste du Douglas et des expérimentations sur les mélanges, a illustré le changement des conditions climatiques en s'appuyant sur des données de stations météo du Morvan. Il a justifié, l'intérêt du mélange et l'intérêt du diagnostic préalable « sol et climatique futur » pour orienter le choix des essences. L'outil BioClimSol, le catalogue des stations et d'autres outils ont ici été utilisés.

Il rappelle que **le rôle du forestier est de constituer le mélange à la plantation, puis d'assurer, par les travaux, le maintien de celui-ci sur les 20 premières années.**

Des diagnostics à 10 et 20 ans seront nécessaires (qualité des tiges, état sanitaire, dominance d'une ou plusieurs essences sur les autres, élagage naturel...). Ils guideront les futures interventions (travaux < 20 ans et éclaircies après 20 ans).





Les participants ont attentivement écouté la présentation sur le carbone en forêt et la labellisation faite par Damien Chanteranne, correspondant carbone du CNPF pour la région Bourgogne-Franche-Comté et responsable départemental Haute-Saône - Territoire-de-Belfort.

Il a rappelé les principaux rôles de la forêt (puits de carbone, réservoir, réduction des émissions de gaz à effet de serre par substitution) et présenté les différents compartiments de l'écosystème forestier qui stockent le carbone absorbé. Le mécanisme du dispositif Label Bas Carbone et les 4 méthodes forestières validées dans ce cadre ont été détaillées :

- Reboisement derrière peuplement dépérissant, incendié ou tempêté
- Boisement de terres non forestière en friche ou abandonnée par l'activité agricole
- Balivage permettant la conversion d'un taillis en une futaie sur souches
- Gestion forestière à stock continu

Pour en savoir plus sur les méthodes : la page du CNPF [Forêt et Carbone](#) – le site [Label bas carbone - Ministère de la transition énergétique](#)

Les échanges se sont concentrés sur les conditions d'éligibilités qui sont attachées aux méthodes, sur le financement des opérations sylvicoles par une entité désireuse de compenser ses émissions de gaz à effet de serre et sur l'intérêt, pour le propriétaire, de prendre connaissance du contenu de la convention qui lie le propriétaire et le financeur.



Le montage du dossier de demande de labellisation a été accompagné par le CNPF. La plantation visitée a été financée par DIM (Hanes France) pour son activité de production et de commercialisation à hauteur de 63% des devis initiaux. Elle est susceptible de générer **3 865 tCO2 de réduction d'émissions**. A 5 ans un auditeur indépendant viendra, en outre, s'assurer que la densité de plants vivants est suffisante (900 plants/ha) pour constituer un peuplement qui sera par la suite gérée conformément au programme de travaux intégré au Plan Simple de Gestion.

Damien Chanteranne a présenté le projet **Forêts et Carbone Massif Central – MC4CO2** qui compte 8 territoires animés, dont celui du Morvan (27 communes concernées). Il bénéficie d'une animation de type **Plan de Développement de Massif (PDM)**, c'est-à-dire que du temps de conseiller forestier de l'antenne du CNPF du Morvan est mis à la disposition des propriétaires pour des visites conseils (état sanitaire des peuplements, opérations à mener dans vos peuplements, mise en relation avec un gestionnaire, vérification de l'éligibilité de vos peuplements aux dispositifs d'aide dont le Label Bas carbone). La réunion du jour est d'ailleurs financée dans ce cadre.

Deux enquêtes ont été engagées, l'une auprès des entreprises et collectivités du Massif Central (promouvoir le Label Bas Carbone, connaître leurs besoins, les freins, fluidifier les liens avec les porteurs de projets), l'autre auprès des propriétaires forestiers du territoire (résultats à venir)

Pour en savoir plus sur le projet MC4CO2 : [Forêts et Carbone Massif Central - MC4CO2](#)

Pour en savoir plus sur le PDM du Morvan et contacter le technicien animateur du PDM : [Forêt et Carbone PDM Massif du Morvan](#)

Damien CHANTERANNE – correspondant carbone CNPF BFC et Ingénieur départemental (70 – 90)

nombre de préinscrit (plaquette vulga, enquête PDM...)	Nombre d'inscription via mailing	Nombre d'inscrit qui n'ont pas participé à la réunion	Nombre d'intervenants	Nombre de propriétaires Présents	Nombre de propriétaire qui, depuis 5 ans, n'ont pas participé à une réunion CNPF
38 (seulement 15 confirmations d'inscription)	25 confirmations d'inscription / 3000 mailing	11	5 3 CNPF + Gestionnaire de la forêt + Propriétaire de la forêt	39	18

Avec la participation de

Le CNPF travaille sur le carbone depuis les années 2000 : identifier les gestes sylvicoles vertueux, savoir quantifier le carbone forestier, être un acteur majeur du label Bas-carbone en forêt, accompagner les entreprises pour mettre en œuvre des projets de compensation carbone en forêt privée, diffuser l'information et former les forestiers privés. Depuis avril 2019, le label Bas-Carbone est opérationnel, puisque les trois premières méthodes forestières rédigées par le CNPF ont été validées par le ministère de la transition écologique et solidaire, annexées au label et publiées.

Centre National de la Propriété Forestière | Bourgogne-Franche-Comté

18 boulevard Eugène Spuller – 21000 DIJON

+33 (0)3 80 53 10 00

bfc@cnpf.fr – bourgognefranchecomte.cnpf.fr

Établissement public national régi par les articles L321-1 et suivants du Code Forestier - SIRET 180 092 355 00197 – APE 84.13Z - TVA Intracommunautaire FR 75180092355